

Mein Kampf d'Adolf Hitler, édition turque.

Reuters

Le 31 décembre 2015 les droits d'auteur de l'édition originale de *Mein Kampf* tomberont dans le domaine public. A cette échéance, des rééditions néo-nazies du manifeste hitlérien seront théoriquement possibles.



Le Land de Bavière, qui détient les droits de *Mein Kampf*, et les représentants juifs et tziganes des survivants du génocide de la seconde guerre mondiale se demandent s'il faut autoriser la réédition du manifeste raciste rédigé par Hitler entre 1923 et 1924. Le Conseil central des Juifs allemands a fait savoir à plusieurs reprises qu'il était favorable à une édition critique à but historique et éducatif, et qu'il était prêt à participer à la rédaction de l'appareil critique.

Le secrétaire général de ce Conseil, Stéphane Kramer, s'est prononcé cette semaine encore pour "une édition critique, scientifique, érudite". Il y a un mois, Wolfgang Heubisch, le Ministre des Sciences, de la Recherche et des Arts de Bavière, a lui aussi envisagé favorablement cette réédition.

Préparer une réédition: une mesure de prudence.

D'après Stéphane Kramer, autoriser une édition critique de *Mein Kampf* présente plusieurs avantages: d'abord, prendre de vitesse de futures rééditions malintentionnées, mais légales. Ensuite, ôter au livre son parfum d'interdit et son côté mythique. Bien qu'il soit illégal de le diffuser, le texte est disponible sur Internet, rappelle-t-il. Une approche libre et rationnelle lui ferait perdre beaucoup de son intérêt. Qui plus est, les exemplaires historiques encore en circulation sont très nombreux: plus de 10 millions auraient été distribués en Allemagne sous le régime nazi. En France, la publication et la vente de la traduction française est déjà autorisée, pourvu qu'elle soit précédée d'un rappel des crimes nazis et de l'interdiction de l'incitation à la haine raciale.

"Il est judicieux et important de publier ce livre, et d'avoir à disposition une édition commentée qui pourra être utilisée, par exemple, pour être expliquée aux élèves et aux jeunes gens pendant les cours d'histoire", insiste Stéphane Kramer.

Des réticences compréhensibles.

Malgré les accords de principe donnés par certaines des parties concernées, malgré l'intérêt manifesté par les historiens allemands de l'[Institut d'Histoire contemporaine de Munich](#), les réticences sont nombreuses.

La position de la Bavière est délicate. Elle possède les droits d'auteur et d'exploitation de *Mein Kampf* depuis que ceux-ci lui ont été confiés par les Alliés dans le cadre de la dénazification. Par égard pour la mémoire des disparus et la sensibilité des survivants, la publication du livre est interdite depuis. Autoriser la réédition de *Mein Kampf* est une lourde responsabilité.

La présidente du Conseil central des Juifs allemands, Charlotte Knobloch, a déclaré récemment que, bien qu'elle ne soit pas personnellement opposée à une nouvelle publication, une grande partie des survivants l'était. Le président du conseil central Sinti et Roma, représentant les Tziganes allemands, Romani Rose, s'est aussi exprimé en ce sens.

La Bavière rappelle que, même après 2015, il sera toujours interdit d'exprimer des opinions nazies en Allemagne et qu'une édition non-critique de *Mein Kampf* pourra être poursuivie à ce titre.